



heriter d'une maison construite sur le terrain d'autrui

Par **ninos**, le **08/05/2009** à **23:39**

Bonjour à tous

J'ai un gros problème,

suite au décès de notre père (décembre 2007), ma sœur et moi avons hérités de sa maison construite en 2002.

Seulement voilà, le terrain n'est pas à lui et il n'y a aucun papier disant que le propriétaire le lui a donné!! ma tante a également construit sur ce terrain mais depuis plus longtemps! le notaire ne retrouve pas à qui est ce terrain, et le cadastre non plus, impossible de savoir à qui il appartient!!

Peut-on vendre la maison alors que le terrain n'est pas à nous? ou peut-être vendre la maison sans le terrain?

ma femme et moi voulons acheter une maison, mais sans la vente de celle-ci c'est impossible pour nous.

Je tiens à signaler que mon père a eu un permis de construire, il a payé c'est-à-dire les impôts (taxe foncière, d'habitation).

merci de nous aider, car nous ne pouvons continuer à vivre ainsi (payer des taxes pour une maison dont on ne peut rien faire).